

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 juillet 2024
N° CP-2024-6-7-1
N° applicatif 9941

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Direction

Direction tourisme et attractivité

ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU MARKSTEIN GRAND-BALLON

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les modifications apportées aux statuts du syndicat mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) relatives à sa compétence eau/assainissement, et en conséquence les statuts du SMMGB.

La politique montagne de la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un soutien aux SM de montagne dont elle est membre afin de leur permettre de réaliser leurs programmes d'investissement (y compris en matière d'eau/assainissement), nécessaires pour développer l'attractivité des stations mais également leur permettre de faire face au changement climatique (adaptation et diversification).

Le syndicat mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) gère les deux stations du Markstein et du Grand-Ballon. Outre la compétence de gestion et d'aménagement de ces deux sites, il possède également la compétence eau/assainissement.

Le SMMGB vient d'adopter une modification de ses statuts, afin **d'exercer la gestion publique de la distribution en eau du site du Grand-Ballon**, actuellement gérée par le Club Vosgien de Strasbourg (CVS), également propriétaire du Chalet Hôtel mis en vente.

1. Contexte actuel de gestion du réseau d'eau au Grand-Ballon

Sur le site du Grand-Ballon, la gestion du réseau d'eau est particulièrement complexe, tant au niveau du foncier qu'au niveau technique :

Le réseau d'eau du Grand-Ballon est actuellement un réseau privé appartenant en grande partie au CVS et lié à 2 sources, la principale appartenant à un privé, l'autre relevant du régime domanial.

- **Le CVS a le droit d'eau exclusif sur la source privée**, laquelle alimente les 4 bâtiments et commerces du site : le chalet hôtel, le self de la Vue des Alpes, la Maison de l'Abeille et le radar de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

- Le CVS a conventionné avec le self La Vue des Alpes pour le fonctionnement de ce réseau. Ce dernier fonctionne grâce à **l'alimentation électrique maîtrisée par le CVS.**

La ressource eau est un sujet récurrent sur le site : des réflexions pour y remédier ont été menées par le SMMGB depuis les années 1980, par les services du Département du Haut-Rhin dans les années 2000 puis, plus récemment, pour faire évoluer la gestion de ce réseau, mais sans concrétisation.

La mise en vente du Chalet Hôtel par le CVS en avril 2023 a remis en cause ce contexte, dans la mesure où la distribution de l'eau au Grand-Ballon est dépendante de ce bâtiment :

Avec le soutien de services de l'État et l'appui technique de la Collectivité européenne d'Alsace, le SMMGB a souhaité se positionner comme facilitateur dans le cadre d'une reprise publique de la gestion du réseau d'eau.

Aussi, le Comité Syndical du SMMGB a délibéré sur 2 points le 6 mars 2024 :

- Adoption du principe de reprise en gestion publique du réseau d'eau,
- Approbation des modifications statutaires pour préciser les compétences du SM en matière d'eau et d'assainissement.

Toutefois, devant les difficultés à trouver un consensus avec la commune de Soultz, l'acheteur pressenti pour le rachat du chalet-hôtel s'est désisté.

Ainsi, il existe désormais un grand risque de friche hôtelière sur le site. En outre, le CVS a signifié aux professionnels exerçant au Grand-Ballon la coupure de l'alimentation en eau à compter du 1^{er} juillet 2024.

2. Modification des statuts par le SMMGB en vue d'assurer la gestion publique de l'eau au Grand-Ballon

Les statuts actuels confèrent au SMMGB :

- La compétence pour l'aménagement et l'exploitation des activités de la station (remontées mécaniques, luge sur rail) ;
- La compétence eau/assainissement.

Lors du comité syndical du 17/04/2024, le SMMGB a adopté une nouvelle mouture de ses statuts, en vue de conforter sa compétence eau/assainissement afin d'assurer la gestion publique du réseau eau/assainissement du site du Grand-Ballon.

Les modifications statutaires proposées **confortent et précisent les compétences existantes du SMMGB**, notamment pour enfin donner un cadre réglementaire au fonctionnement d'un réseau obsolète et non conforme aux exigences sanitaires.

Ce choix a nécessité de compléter certaines mentions relatives à la compétence eau/assainissement du SMMGB figurant aux statuts, telles que synthétisées à l'annexe 1, ainsi qu'aux statuts modifiés (annexe 2).

3. Financement des opérations eau/assainissement au Grand-Ballon

Le financement de la compétence eau/assainissement est réparti entre les membres comme suit **(anciens et nouveaux statuts inchangés sur ce point)** :

	CeA %		CC Région Guebwiller %		CC St. Amarin %	
	Invest	Fct	Invest	Fonct	Invest	Fonct
Eau	88,8	88,8	5,6	5,6	5,6	5,6
Assainissement	74,6	74,6	12,7	12,7	12,7	12,7

L'octroi des subventions s'effectue via le programme d'investissements conventionné :

- par la Collectivité européenne d'Alsace sur l'enveloppe globale de 250 K€ annuels,
- par les 2 Communautés de Communes membres dans le cadre d'une enveloppe annuelle maximum de 100 K€ (Fonctionnement et Investissements cumulés).

Cependant, les projets structurants d'envergure pourront bénéficier d'un soutien exceptionnel dans le cadre d'une convention particulière de financement.

Pour la mise en œuvre en gestion publique de la distribution en eau du site du Grand-Ballon, le SMMGB a prévu un programme d'investissements conséquent (*études, pose de conduites, télégestion, réfection réservoirs, ...*), évalué à ce jour à **474 K€**, qui devrait nécessiter la mobilisation de fonds importants de la part de ses membres **à moyen terme**. Le montant affiné des investissements sera connu à l'issue des études de vulnérabilité et de faisabilité technique.

Concernant ces mêmes études, l'Agence de l'Eau s'est engagée pour un financement à hauteur de 70%. Par ailleurs, en fonction du programme d'investissement, le SMMGB fera le maximum pour mobiliser des soutiens financiers hors membres, Agence de l'Eau, Etat, Région GE...

Ces modalités de financement permettront d'assurer la maîtrise financière des projets.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les modifications apportées aux statuts du syndicat mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB) relatives à sa compétence eau/assainissement, telles que synthétisées à l'annexe 1 au présent rapport,
- D'approuver en conséquence les statuts du syndicat mixte du Markstein Grand-Ballon, joints au présent rapport (annexe 2).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.